

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 27 février 2020 à 17h30

Communiqué n°9

Incident sur une péniche sur le Rhône Sablons

Mardi 18 février à 00h40 une péniche de 120 m de long transportant 2 200 tonnes de chlorure de vinyle à l'état gazeux a été endommagée en sortant de l'écluse. Aucun blessé n'est à déplorer.

A la demande du préfet de l'Isère, les services concernés étaient réunis au Centre Opérationnel Départemental (COD) à la préfecture de l'Isère dès 3h du matin. Par ailleurs, de nombreux services sont toujours mobilisés sur site : le sous-préfet de l'arrondissement de Vienne, le service départemental d'incendie et de secours de l'Isère, le groupement de gendarmerie de l'Isère, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et les services des Voies Navigables de France (VNF).

L'incident est à ce stade maîtrisé. Toutefois, une des cuves de la péniche a été endommagée laissant s'échapper une faible quantité de chlorure de vinyle, qui est un gaz inflammable et toxique.

Pendant la durée des opérations un périmètre de sécurité de 400 mètres est donc maintenu afin d'éviter un sur-accident à proximité. Il est ainsi demandé à la population d'éviter le secteur afin de ne pas perturber le travail des services de secours.

Actualisation, le 27 février 2020 à 17h30

Comme annoncé, en raison de leur complexité technique, la conduite des opérations s'inscrit dans un temps long mais progresse régulièrement grâce à la mobilisation de nombreux acteurs depuis une semaine.

L'opération de retrait de la timonerie, couchée sur le pont du bateau depuis l'accident et qui obstruait de ce fait l'accès aux cuves 7 et 8, s'est déroulée selon le schéma élaboré. Cette opération, ainsi que la dépose des tuyauteries présentes sur le pont de la péniche, réalisée dans les jours écoulés, étaient un préalable à la conduite de l'opération de dépotage du chlorure de vinyle.

Les dernières manœuvres préparatoires à ce dépotage (coffrage des dômes de certaines cuves, retrait du gazoil, ...) vont continuer dans les prochains jours et devraient être achevées en fin de week-end.

Par ailleurs, les expertises préparatoires à l'opération de dépotage permettent désormais de considérer que deux phases sont nécessaires à l'évacuation d'environ 2 200 tonnes de produit contenues dans les 8 cuves :

- la première phase consistera au dépotage des cuves n°1 à 6. Cette opération sera longue mais ne présente pas de difficulté technique ;

- la seconde phase concernera les cuves 7 et 8. La tuyauterie permettant l'accès à ces cuves ayant été en partie endommagée par le poids de la timonerie, il n'est pas possible d'engager la procédure de dépotage dans les mêmes délais que pour les autres cuves. D'autres analyses sont en cours afin de modéliser les modalités de cette intervention.

A la demande du préfet de l'Isère, des prélèvements sont effectués régulièrement afin d'évaluer l'impact éventuel de cet accident sur la qualité de l'air. Ces mesures ont été effectuées, à intervalles réguliers, au sud-est et au nord-ouest de la zone d'intervention et continuent de l'être, notamment à la limite du périmètre de sécurité.

A ce stade, l'analyse de ces mesures permet d'écarter tout risque pour la population. De plus, les opérations de colmatage des fuites, réalisées dans les jours qui ont suivi l'accident, ont permis de réduire de manière significative les concentrations en chlorure de vinyle sur les sites de mesure à proximité du bateau.

Pour plus d'informations, vous pouvez retrouver le détail des mesures prises par ATMO sur <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/incident-de-la-peniche-sablons-les-premiers-resultats-des-analyses-de-la-qualite-de-lair>

Au regard des prochains rapports qui lui seront rendus, le préfet indiquera si les travaux mentionnés ci-dessus peuvent être conduits dans le cadre du périmètre de protection de 400 mètres définis depuis une semaine ou si des mesures complémentaires doivent être prises.

Pour mémoire, la navigation fluviale reste interrompue pour une durée indéterminée.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr



@Prefet38